



## Mariage avec un étranger

-----  
Par ADEM

Bonjour

J'ai honte, je suis assez informe des étrangers qui sont prêts à tout pour les papiers. Mais malgré cela je suis tombé dedans.

Mariée à un tunisien sans papier et sans visa depuis le 12 Février 2022 et la naissance de mon fils le 28 Mars 2023.

Et comme par hasard 2 mois après la naissance de mon fils mon pseudo mari ne me supporte plus et d'après ces dires cela à commencé avant notre mariage. Il provoque des disputes avec des agressions verbale et physique mais bête que je suis je n'ai jamais porté plainte ( sauf que les voisins sont au courant ).

Et bizarrement il est très presse de faire sa demande de carte de séjour jusqu'à inventer des fausses factures pour prouver qu'il s'occupe bien de son fils.

Avec beaucoup de temps et de souffrance je comprends que monsieur est uniquement la pour les papiers jusqu'à me faire un enfant pour les obtenir plus facilement. Je suis dégouté et malheureuse pour mon enfant. Et aujourd'hui je viens d'apprendre que sa famille avait planifier pas mal de chose. Qu'après l'obtention de ces papiers ils devait subvenir aux besoin de sa famille du bled .

J'ai besoin de votre aide. Je souhaite divorcer mais je voudrai qu'il n'obtienne pas ses papiers grâce a mon fils. Il a eu un enfant juste pour avoir les papier Français.

Aidez moi SVP

Je suis en colère contre lui et surtout contre moi.

Ah gros détail je suis Français;

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Voyez d'urgence un avocat (obligatoire pour un divorce). Le plus important est de vous mettre en sécurité. Il n'est pas trop tard pour déposer plainte surtout si les voisins peuvent témoigner.

Votre avocat vous aidera à vous mettre à l'abri de cet individu et à réunir des preuves pour le dépôt de plainte. Cette histoire de papiers est secondaire par rapport à votre santé et celle de votre enfant. De toute façon, s'il est condamné pour des violences familiales il a peu de chances d'être régularisé.

En attendant, vous pouvez contacter le 3919 pour être écoutée et avoir des conseils.

-----  
Par isernon

bonjour,

vous pouvez faire un courrier à votre préfecture en indiquant que vous êtes victime d'un mariage gris.

s'il n'y avait que le mariage gris, votre mari pourrait ne pas avoir de titre de séjour, mais comme parent d'enfant français et s'il prouve qu'il contribue à l'entretien et à l'éducation de son enfant, il sera difficile pour la préfecture de lui refuser un titre de séjour, sauf à prouver des violences conjugales.

salutations